

## Lignes directrices du SSFV pour un système contraignant de cachets indicatifs dans la branche suisse de l'audiovisuel

### Objectifs

Un système de cachets indicatifs définit les cachets qui doivent être payés au minimum pour prendre en compte le niveau de professionnalisme élevé et les conditions de travail particulières des comédien·nes de cinéma. Il améliore la situation des revenus et la sécurité sociale de la grande majorité d'entre eux/elles qui touche actuellement des cachets beaucoup trop bas; il contribue au respect de la Loi sur l'égalité et protège du dumping salarial les groupes particulièrement vulnérables parmi les professionnel·les.

**Un système contraignant de cachets indicatifs ne comporte aucune marge de manœuvre *vers le bas*. Il est toutefois ouvert *vers le haut* afin de pouvoir tenir compte de la «valeur sur le marché» des comédien·nes.**

### Lignes directrices

- ➔ **Un système équitable de cachets indicatifs reconnaît la formation professionnelle comme garante de professionnalisme**
- ➔ **Un système équitable de cachets indicatifs reconnaît - au moyen plusieurs échelons d'expérience - l'accroissement de l'expérience professionnelle au cours de la carrière artistique.**
- ➔ **Un système équitable de cachets indicatifs n'admet pas d'écarts salariaux entre les genres, ni de discrimination salariale fondée sur d'autres caractéristiques personnelles.**
- ➔ **Un système équitable de cachets indicatifs n'admet pas les cachets à la demi-journée.**